



Communiqué de presse

Paris, le 9 mai 2019

La FNTV prend position contre la gratuité des transports publics

Pour la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV), les mesures générales de gratuité des transports publics ne permettent pas de répondre aux attentes du public. Il est nécessaire d'accroître la transparence de l'information du public sur les coûts des services publics et de favoriser les tarifs sociaux ou solidaires plutôt que des mesures générales de gratuité.

L'accès à la mobilité pour tous les Français est un des enjeux majeurs que doivent relever l'Etat, les collectivités et les transporteurs, condition nécessaire de la vie sociale et professionnelle des Français comme des entreprises.

Le développement des transports publics collectifs est incontournable afin de permettre l'accès des foyers modestes à la mobilité et de lutter contre l'autosolisme. C'est pourquoi il est aujourd'hui nécessaire de repenser la mobilité collective en permettant le développement et l'optimisation des services de transports publics ainsi que le développement de solutions de mobilité innovantes.

Les demandes des passagers portent sur davantage de services publics plutôt que sur la gratuité, qui nuit aux investissements pour améliorer la qualité de service.

Outre l'impact négatif que la gratuité des transports emporte pour les finances des collectivités, elle est contre-productive et leurre le grand public sur le coût réel du transport.

Ce sont les raisons pour lesquelles la Commission des Finances de l'Assemblée nationale vient d'adopter un amendement au projet de loi d'orientation des mobilités dont la rédaction lui avait été proposée par la FNTV. Son objectif est que l'autorité organisatrice de transport privilégie la mise en place de tarifs solidaires en lieu et place de mesures générales de gratuité.

Retrouvez la position complète de la FNTV [en cliquant ici](#)

Ingrid Mareschal
Déléguée générale
Ingrid.mareschal@fntv.fr | T. 01 40 82 62 72

Anne-Marie Pouliquen
Responsable communication
anne-marie.pouliquen@fntv.fr | T. 01 40 82 62 78

